

compter sur l'effet désiré était celui où le patient avait *la chair de poule*. La ressource des injections hypodermiques nous dispense de recourir à cet expédient, dont l'appropriation spéciale n'est pas moins remarquable. Vital, du reste, employait aussi le bain froid contre l'hyperthermie toute seule, à l'occasion des fièvres continues palustres, qu'en Algérie on appelle assez souvent, les malades au moins, *fièvres chaudes*. Nous en fîmes l'essai, sur son conseil, alors que nous cherchions à reconnaître la part respective de l'élément *climatique* et du miasme tellurique dans un certain nombre de formes où l'on pouvait supposer l'étiologie mixte. Une des observations de notre travail sur les "*Affections climatiques*" (*Archives générales de Médecine*, 1874), porte la trace de ces tentatives; on y remarque la chute de quatre degrés et demi de la température après un bain froid de dix minutes, une épitaxis dans la nuit suivante, le retour rapide du thermomètre au degré de l'hyperthermie et, par-dessus tout, la nullité d'influence de la réfrigération vis-à-vis de l'intoxication spécifique. Il s'agissait d'une affection miasmatique; il fallut, en dernier ressort, recourir au sulfate de quinine.

Je mentionne ces faits parce qu'ils montrent que la médecine française comprend, depuis longtemps et toujours, à quelles indications peut répondre la médication réfrigérante et dans quelles limites on doit s'attendre à en obtenir des effets utiles. Il y a là un secours puissant vis-à-vis de manifestations particulières, surtout contre la persistance et le haut degré de l'hyperthermie des fièvres, contre certains désordres nerveux, gênants ou épuisants pour le malade par leur durée. On aurait le plus grand tort de se le refuser dans l'occasion, et l'on a déjà pu juger que cette occasion se présente souvent et dans des affections de nature bien variable. De même que l'on peut aisément prévoir des contre-indications diverses à un mode de traitement qui a des rapports avec une phénoménisation commune et n'en a pas de spécifiques avec une affection quelconque.

Ce qui est venu de l'étranger, c'est cette sorte de mécanisme thérapeutique tout monté, qu'on lâche sur toute forme morbide étiquetée *fièvre typhoïde*, et qui opère automatiquement. A vrai dire, l'esprit français répugne à ces procédés et n'aime pas traiter les malades de la même façon que l'on fait faire l'exercice à un bataillon. Quand M. Humbert Mollière, dans l'épidémie lyonnaise de 1874, put étudier la méthode fraîchement arrivée de Stettin, grâce aux bons offices de M. Glénard, et appliquée pour la première fois chez nous dans des proportions un peu larges, il se trouva que l'on avait, en général, soumis la médication balnéaire réfrigérante à l'épreuve des cas les plus